

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 9 octobre 2023

Date de publication : 24 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN et Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à Mme Marie-Claude POTTIER, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

**Absent(s)** : M. Willy BONFY et Mme Laure SEYDOUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne MERLIN.

**Objet** : *2023/1310/059 – Bail emphytéotique pour la Résidence de l'Eau Vive au profit de l'EPSMS Résidence Autonomie de l'Eau Vive.*

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir que suite à la réunion du syndicat du Hameau de l'Eau Vive et de l'EPSMS (Etablissement Public Social et Médico-Social) Résidence autonomie de l'Eau Vive il convient d'établir un bail emphytéotique pour les logements de la Résidence de l'Eau Vive pour une durée de 25 ans, à compter du 01/01/2020. Les biens concernés sont les bâtiments A, B, C et D de l'ensemble immobilier à usage de résidence pour personnes âgées dénommé « Hameau de l'Eau Vive » Les dits bâtiments sont composés de :

- Bâtiment A : 10 logements Type 1 ; 1 logement de gardien type T3 ; des caves qui y sont affectées, des locaux communs et administratifs ;
- Bâtiment B : 22 logements (15 types 1, 4 types 2, 3 types 3) ; des caves qui y sont affectées ;
- Bâtiment C : 23 logements (14 types 1, 6 types 2 et 3 types 3) ; des caves et garages qui y sont affectés ;
- Bâtiment D : 18 logements (9 types 1, 6 types 2 et 3 types 3) ; des caves et un local administratif y sont affectés.

L'ensemble immobilier figurant au cadastre section ZA numéro 79 au lieudit « L'Eau Vive » pour 36a et 84ca et numéro 106 au lieudit « Le Toupet » pour 9a et 18ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de bail emphytéotique au profit de l'EPSMS Résidence Autonomie de l'Eau Vive à compter du 01/01/2020 pour une durée de 25 ans ;

- autorise Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT à le signer ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 19 octobre 2023,  
L'Adjointe au Maire,  
Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT

